



Auto-Ecole CESR DE LA GARE
22 BIS ROUTE DE CLAYE
77290 Mitry-Mory.
Tél : 09.82.25.27.89

Qualiopi
processus certifié



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 13/18h

Mar / Mer / Jeu / Vend : 09h/12h – 14h/18h

Samedi : 10h/14h

Règlement intérieur

Le formateur est un professionnel diplômé de l'état. Il saura vous faire découvrir, analyser et maîtriser les diverses difficultés liées à la formation. Il vous assurera une formation complète théorique et pratique du programme de formation en respectant le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

L'élève déclare régler un premier versement à l'inscription selon les modalités de règlement suivant : chèque ou espèce, les autres versements seront à régler à partir de la date d'inscription (sauf accord des deux parties).

Votre forfait est valable 1 an à partir de la date d'inscription. Cependant la durée de votre formation est déterminée en fonction de l'évaluation de départ obligatoire et surtout du temps d'apprentissage pour la validation de l'ensemble des objectifs des 4 étapes du programme de formation.

Résiliation du contrat, peut être résiliée par l'élève à tout moment et par l'établissement en cas de force majeure : non-paiement des prestations, insulte, agression, nuisance du bon fonctionnement des cours.

Toutes leçons prises doivent être réglées à l'avance ! Aucune leçon ne peut être décommandée par le répondant.

Les leçons de formation seront planifiées en journée ou en demi-journée selon l'organisation pédagogique du **CESR DE LA GARE** et selon la réglementation en vigueur.

La société **CESR DE LA GARE** et l'élève s'engagent à respecter le calendrier de formation établi d'un commun accord. Les dates prévues dans le présent contrat sont impératives et ne peuvent être modifiées. D'autre part, une absence ne peut prétendre à un remboursement. Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique si le solde de la formation n'est pas réglé en intégralité 15 jours auparavant. Dans le cas contraire, **CESR DE LA GARE** se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage et de sa pièce d'identité.

Conditions de présentation :

Théorie : (examen du code) Validation de 4 tests en examen blanc.

Pratique : (examen de la conduite) Validation des 4 étapes du REMC.

En cas d'échec, l'élève est tenu de fournir un bilan de 2 leçons de conduite afin d'évaluer ses compétences et son score à l'examen. Suite au bilan, nous insistons sur le fait qu'il est obligatoire de passer au centre d'examen au moins 3 fois avant de pouvoir fixer une nouvelle date d'examen.

Une leçon pratique à une durée de 55 minutes.

Numéro d'agrément : E 1507700110– Numéro Siret : 80788072900015 – Site internet : WWW.CESR-AE.COM

Responsable MME AMROUCHE
[lateamcesr sur les réseaux :](#)





Auto-Ecole CESR DE LA GARE
22 BIS ROUTE DE CLAYE
77290 Mitry-Mory.
Tél : 09.82.25.27.89

Qualiopi
processus certifié



Horaires de Bureau et Séance de Code :

Lundi : 13/18h

Mar / Mer / Jeu / Vend : 09h/12h – 14h/18h

Samedi : 10h/14h

CESR DE LA GARE s'engage à procéder à l'évaluation des étapes de formation en vue de leur validation sur le livret pédagogique officiel de l'élève sur sa fiche de suivi de formation. En cas de non validation, une formation complémentaire payante sera nécessaire au tarif en vigueur à la date de résiliation.

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

De respecter les horaires de cours collectifs affichés pour ne pas perturber le bon fonctionnement des cours.

Les élèves sont tenues de ne pas fumer, de respecter la propreté dans les locaux et du matériel. De ne pas manger dans la salle de code, ni d'écrire sur les chaises ni les murs.

Toutes dégradations du matériel et des locaux seront facturées au responsable des faits.

L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests. Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

Le Gérant : MME AMAROUCHE

Signature de l'établissement

Signature de l'élève et/ou du

Représentant légal si celui-ci est mineur

